

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2017

Présents : Mmes Hanosset M., Lavallard O., Berthe M, Leber N., et Bellier M.O.
Mrs Dovergne A., Senée F., Duponchelle E., Damay D et Mazurier T.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Hanosset Maryline

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 avril 2017

I. PROJET CANTINE

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de construction d'un complexe périscolaire avec un terrain de sport attenant pour un montant de travaux estimé à 434 661.07 € HT.

Correspondants aux devis présentés :

- Avenir Batiment Modulaire : 257 040 €
- Fondasol : 2 335 €
- Descamps Lombardo : 40 272.72 €
- Cabinet Letocart : 4 400 €
- MF Elec : 2 608 €
- Orange : 250 €
- Nantaise des Eaux : 10 000 €
- Artémia : 300 €
- Brunel : 10 958.28 €
- SARL Fr Grandes cuisines : 24 526.98 €
- CREAPI : 25 454.09 €
- Altrad : 45 896 €
- Ambroise Paysage : 10 620 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de porter le projet de construction d'un complexe périscolaire à Démuin au nom des 7 communes du Regroupement Pédagogique

Intercommunal (Aubercourt, Berteaucourt les Thennes, Démuin, Domart, Hangard, Ignaucourt, Thennes) .

Le Conseil Municipal sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DETR : 152 131.38 € (35%)
- FSIL :179 273.13 € (41.24%)
- Département : 16 324.35 (3.75%)
- Part revenant à la commune : 86 932.21 (20%) €

Cette délibération annule et remplace la délibération n°01-26042017-80237

Délib.N° 01 - 10052017 – 80237

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, dans le cadre de la politique éducative globale mise en place à Démuin avec le concours de 6 autres communes appartenant au SISCO du RPI de La Luce de porter le projet de complexe périscolaire. Ce dernier inclut une cantine avec self service, salle périscolaire et terrain de sport attenant.

Il sollicite une aide du fonds de soutien à l'investissement local et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Plan de financement :

Cout : 419 168.07 €

DETR : 146 708 .82 €

FSIL : 179 273.13 €

Conseil Départemental : 5000 €

Fonds Propres : 88 186.12 €

Cette délibération complète et remplace la délibération n°05-08022017-80237

Délib.N° 02 - 10052017 – 80237

La séance est close à 21h30 et comporte 02 délibérations.

**ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS
POUR EXTRAIT CONFORME**

A. Dovergne

M.Hannosset

M.O. Bellier

F.Senée

T. Mazurier

E.Duponchelle

O.Lavallard

N.Leber

M.Berthe

D.Damay

